



www.anqaev.fr



Décembre 2022

N° 2022-08a

Rapport Moral 2022

5^{ème} Exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Sommaire :

Les relations de l'ANQAEV

1. le monde institutionnel
2. Liens avec AtmoSud
3. Coopération avec d'autres associations,
4. Coopération avec l'Université Côte d'Azur

Objectifs, résultats et réflexions sur l'avenir

1. Les objectifs
2. Nos médias
3. Les résultats et les propositions
 - Pollution atmosphérique et trafic maritime
 - L'aménagement du port
 - Zone à Faible Emission
 - L'utilisation occasionnelle des transports en commun de la ville de Nice
 - Pollution atmosphérique au péage de Saint Isidore et solution en flux libre
 - Une aire ou une zone maritime protégée devant Nice
 - Extension de l'aéroport et panneaux solaires dans les forêts

Conclusion

* * * *

Nous avons eu une année riche en rencontres, en travail sur le terrain et en réflexions sur la pollution aérienne, l'évolution du climat et les enjeux sociaux qui en découlent. L'avenir en dépend à des échelles qui déterminent nos capacités d'agir ou non sur le réel. En ce sens l'ANQAEV s'implique de plus en plus dans des actions locales, régionales et interrégionales avec la Corse comme dans le cadre de projets interrégionaux franco-italiens (Projet Marittimo relatifs à la pollution atmosphérique dans les ports)

Gérard Bonnes et moi-même avons participé à plus d'une cinquantaine de réunions durant l'année 2022. Ces réunions étaient organisées par les institutions, le monde associatif et l'université. C'est une lourde charge qui est intéressante mais chronophage par la lecture et l'étude de nombreux dossiers techniques auxquels il faut pouvoir répondre par des remarques et des propositions concrètes.



www.anqaev.fr



Les relations de l'ANQAEV

1 - Le monde institutionnel

- Participation à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes maritimes au sein du COPIL organisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Préfecture de région de Marseille) permet de dialoguer, parfois de se confronter avec les services de la Dreal, par exemple, le 14 novembre. Nous y reviendrons.
- La Métropole Nice Côte d'Azur et la municipalité de Nice nous ont invités à plusieurs réunions relatives à la mise en place de la Zone à Faible Emission, au compte rendu de l'étude relative à la pollution atmosphérique au péage autoroutier de Saint Isidore et l'aménagement du quartier du port, (réunions des 27 janvier, 7 février, 10 mars, 31 mai, 11 octobre, 4 novembre et 8 décembre)
- Les journées de la mer organisées par la Ville de Menton les 27 et 28 août.
- Le 15 novembre nous avons assisté à la présentation du programme de la transition écologique au Palais Sarde par le Président du Conseil Départemental.

2 – Liens avec AtmoSud

AtmoSud, à laquelle l'ANQAEV adhère, est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'air sur la région Sud/Paca. AtmoSud, anciennement Air PACA mène une mission de service public mettant ses scientifiques et ses compétences au service des institutions de l'Etat et des collectivités territoriales, des populations pour recueillir les données relatives à la pollution de l'air et alerter en cas de crise (incendie comme à Saint-Chamas ou pic prévisible de pollution atmosphérique). Les données recueillies sont éditées et accessibles sur le site Internet. Tous les travaux d'AtmoSud sont reliés institutionnellement à ceux du réseau ATMO France qui regroupe toutes les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, une par région et par territoire ultramarin. Nous participons aussi aux groupes de travail relatifs aux pics de pollution et, outre, ce partenariat, nous participons au Conseil d'Administration d'AtmoSud et au Conseil Scientifique. Le programme Marittimo concerne la qualité de l'air des ports français et italiens de la Ligurie, de la Sardaigne, de la Toscane, de la Corse et de notre région Sud-Paca. Tous les deux ans, une réunion permet d'évaluer les avancées en matière de législation et technologique permettant d'améliorer la qualité de l'air dans nos ports méditerranéens. Les nombreuses réunions de travail montrent l'intensité des échanges et l'implication de notre association au sein d'AtmoSud. (réunions des 8 mars, 17 mars, 22 mars, 5 avril, 28 avril, 5 mai, 24 mai, 31 mai, 8 juin, 25 juillet, 31 août, 1^{er} septembre, 15 novembre). C'est un important partenariat qui nous permet d'être pleinement informés et de recevoir une très abondante documentation.

3 – Coopération avec d'autres associations

- FNE-PACA, France Nature Environnement est un regroupement d'associations locales, départementales et régionales de défense de l'environnement et de protection du patrimoine naturel de la région Sud/PACA. FNE-PACA participe au réseau national de France Nature Environnement reconnu tant sur le plan national qu'europpéen. C'est ainsi que nous avons de nombreux échanges sur les actions menées dans la vallée du Var, sur l'extension de l'aéroport ou les menaces sur les forêts protégées du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. (panneaux solaires contre forêts). Sur le plan régional, cela nous permet de connaître les

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



avancées, les difficultés et les actions menées dans notre région par le FNE 06, le FNE PACA et d'autres associations de défense de l'environnement et du patrimoine naturel liées au FNE. (réunions des 22 avril et 16 décembre)

- A plusieurs reprises nous avons été en contact avec les universitaires et médecins hospitalo-universitaires de « l'Association pour la Prévention de la Pollution de l'Air ». (29 juillet, 31 août, 7 octobre)
- « L'Air et moi » est une association nationale et internationale qui intervient dans les établissements scolaires avec de nombreux outils pédagogiques. Comme l'APPA, elle est très implantée dans les Bouches du Rhône (réunions des 29 juillet et 4 août).
- Le Conseil de Développement du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (réunion du 16 décembre)

4 - Coopération avec l'Université Côte d'Azur

L'université Nice Côte d'Azur n'est pas oubliée puisque notre président est membre du Sic Lab Méditerranée et de l'Observatoire de la Transition Ecologique et Citoyenne de la Côte d'Azur. Avec les étudiants du master - Distic, nous avons participé au projet Iris mené par les instances européennes, AtmoSud et la Métropole Côte d'Azur relatif à l'information des citoyens et à la mise en place d'une campagne de sensibilisation des étudiants quant à la qualité de l'air. Il s'agit aussi d'inciter les citoyens à s'approprier les moyens de participer à la surveillance de la qualité de l'air avec des capteurs portatifs. Pour atteindre ces objectifs, un partenariat a été mis en place avec AtmoSud et le Sic Lab Méditerranée depuis septembre 2020. Voir le site d'AtmoSud/Iris/Distic

<https://atmosudiris.wordpress.com/2021/12/01/galerie-des-realizations/>

Les objectifs, résultats et réflexions sur l'avenir

1 - Les objectifs de l'ANQAEV n'ont pas varié. Il faut se reporter aux articles 2 et 3 des statuts de l'association :

Article 2 :

Cette association a pour objectifs :

- + *De veiller à la qualité de l'air, de l'environnement et de la vie à Nice ;*
- + *De collaborer à des actions de protection de l'environnement et de développement durable du littoral niçois, intégrant : milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie ;*
- + *De lutter contre les pollutions et nuisances. Prendre en compte la prévention des risques technologiques et naturels.*

D'une manière générale agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire, des activités de transports et de l'urbanisme.

Article 3 :

Elle exerce son action sur l'ensemble du territoire de Nice et du littoral niçois y compris sur le territoire maritime méditerranéen (eaux territoriales et zone de protection écologique) Elle exerce également son action à l'égard de tout fait de pollution qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'environnement de la ville et du littoral précités.



www.anqaev.fr



2 – Nos médias

Pour atteindre ces objectifs, nous avons, depuis 2017, un bulletin d'information distribué régulièrement par voie électronique tous les mois ou tous les deux mois « **La Brève de Lympia** » et un site Internet : <http://anqaev.fr> ; ces deux médias permettent d'informer les adhérents, les sympathisants et les institutionnels des rapports entre la pollution atmosphérique et la santé, des évolutions juridiques avec nos commentaires, des changements législatifs et des progrès technologiques en cours. Ils permettent aussi d'exprimer nos positionnements, nos propositions et, parfois, notre opposition.

3 – Les résultats et les propositions

Pollution atmosphérique et trafic maritime

Durant l'année 2022, année de la reprise économique, donc du tourisme vers la Corse, nous avons constaté le retour des rotations de ferries de la Corsica Ferries entre la Corse et Nice. Certes, ils naviguent au carburant au 0,5% de teneur en soufre et à l'entrée du port comme à quai, ils sont censés utiliser un carburant plus propre à 0,1% de teneur en soufre. Pourtant, le navire amiral le Pascal Lota laisse très souvent un panache noir de fumées noircissant le ciel. Rappelons que les véhicules terrestres utilisent du carburant à 0,001% de teneur en soufre. Et puis la relève par des ferries modernes, neufs et respectant l'avenir se fait trop attendre. Heureusement, ces navires sont nettement moins nombreux qu'en 2019. Durant la saison touristique, nous avons le plaisir de voir les navires de l'armateur « le Ponant » modernes et respectueux de la mer comme de l'air, accoster dans notre port.

Ceci pose le problème des scrubbers (filtres posées sur les cheminées des navires) qui suppriment plus ou moins les émissions de soufre, mais reversent directement leurs fumées arrosées de gouttelettes d'eau de mer directement dans cette dernière, transformant la pollution atmosphérique en pollution maritime. C'est un vrai sujet d'inquiétude. La société de ferries, la Méridionale qui assure la liaison Marseille/La Corse équipe ses navires de filtres à particules, bien plus efficaces, mais beaucoup plus coûteux. Nous attendons l'installation de bornes électriques pour tous les navires accostant à Nice. Cela implique, l'installation de bornes supplémentaires sur les quais et, aussi, des bateaux équipés pour passer à l'électricité à quai.

L'aménagement du port

L'aménagement du port va dans le bon sens, plus d'espaces verts, plus d'arbres. Nous approuvons et soutenons. Mais il faudra réfléchir à l'axe est-ouest qui passe par le port pour ne pas pénaliser les automobilistes qui vivent à l'est de Nice et de la Métropole niçoise devant aller vers l'Arénas ou au-delà du Var, et ceux qui en raison de contraintes de travail ou familiales font le trajet inverse. Ces mouvements quotidiens pendulaires résultent d'une ville éclatée où les lieux de vie, de travail, d'école et de commerce sont trop séparés, trop éloignés les uns des autres et des transports en commun qui ne répondent pas, en dépit des progrès, à la demande de rapidité et de diversité des directions. Certes, le vélo répond positivement pour les plus stables et les plus sportifs, mais il ne faut pas oublier les piétons, car les personnes âgées, handicapées et les mères de famille privilégient ce moyen de transport simple et gratuit. En raison des canicules qui deviennent de plus en plus fortes et prégnantes l'été, l'aménagement de rues bien arborées devient une nécessité absolue.



www.anqaev.fr



Zone à Faible Emission

Dès le 1^{er} janvier 2023, les prescriptions relatives aux Zones à Faibles Emissions – ZFE entrent en vigueur à Nice. C'est bien théoriquement, mais en pratique, les personnes ayant les véhicules les plus anciens, donc les plus polluants seront sanctionnées et, pourtant, ce sont les personnes les plus vulnérables financièrement. Là aussi, nous sommes pris entre l'urgence de la pollution atmosphérique et le choc social qui en découle. La municipalité en annonçant de la souplesse dans l'application permettra d'atténuer la violence de la décision gouvernementale.

L'utilisation occasionnelle des transports en commun de la ville de Nice ?

Ce pose aussi le problème du coût du trajet en transport en commun. Le dossier de Nice matin du 31 décembre consacré aux transports en commun pose un gros problème de coût puisque l'abonnement mensuel deviendrait quasiment obligatoire. Mais ceux qui utilisent le bus et le tramway très occasionnellement pourront-ils régler un ticket individuel pour un aller ou un aller/retour ?

Pollution atmosphérique au péage de Saint Isidore et solution en flux libre.

Une récente étude d'AtmoSud remise, le 4 novembre, par son président Pierre-Charles Maria au président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi, prouve que ce péage urbain, au pied d'une colline à pente escarpée génère une énorme pollution atmosphérique avec le freinage et le redémarrage de milliers de camions sur une côte très abrupte.

(<https://www.atmosud.org/etude/evaluation-de-limpact-de-la-suppression-du-peage-st-isidore-nice>)

Selon les vents, cette pollution s'étale vers l'ouest du Var, Saint-Laurent du Var, Cagnes-sur-Mer, ou sur la vallée du Var, ou sur l'Ouest et le nord de la ville de Nice. La suppression de ce péage apparaît comme une nécessité demandée par le maire de Nice, discutée au niveau préfectoral. L'inquiétude est de mise lorsqu'une solution peut paraître de bon sens celle d'une portion d' « **autoroute en flux libre** » c'est-à-dire par abonnement obligatoire ou paiement préalable via une plate-forme Internet. L'A79 récemment inaugurée est une section autoroutière de 88 km entre Sazeret (Allier) et Digoïn (Saône-et-Loire) avec le premier système de paiement de ce type en Flux Libre. Encore une fois, ce serait une nouvelle forme de ségrégation vis-à-vis des utilisateurs occasionnels qui sont désarmés devant des systèmes informatisés de plus en plus complexes. De plus, il ne faut pas oublier que la construction des autoroutes a été payée par l'Etat, donc par les impôts des contribuables et que le péage urbain de Saint-Isidore, est l'un des très rares existants en France. C'est pourquoi l'ANQAEV soutient la demande du maire de Nice quant à la suppression totale de ce péage et à la gratuité du passage sur cette portion de l'autoroute de contournement de Nice (<https://nicepresse.com/nice-fin-du-peage-de-saint-isidore-estrosi-met-le-gouvernement-face-a-lurgence/>).

Une aire ou une zone maritime protégée devant Nice

L'ANQAEV a repris un concept émis en son temps par Christian Estrosi et Richard Chemla, adjoint à l'environnement et à la santé. Evidemment, s'appuyant sur de nombreuses données scientifiques, l'ANQAEV a développé un projet s'étendant de l'embouchure du Var à l'entrée de la baie de Villefranche. La proposition a été déposée devant les services préfectoraux le 28 avril 2022. Après discussion en juillet 2022, les services préfectoraux et la métropole Nice Côte d'Azur ont indiqué que ce serait la métropole qui mettrait en place une commission d'étude pour la réalisation de cette aire. L'ANQAEV en fera partie. Au niveau préfectoral, un autre projet a été adopté : la protection de la forêt



www.anqaev.fr



du Mont Boron et de l'aire maritime entourant le cap de Nice. En 2023, nous pourrions en dire plus quant à l'articulation et à la complémentarité de ces deux projets protecteurs de notre proche environnement forestier et maritime.

Deux autres sujets, l'extension de l'aéroport et les panneaux solaires dans les forêts protégées du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et deux propositions pour Nice.

Le tribunal administratif de Marseille a rejeté la requête du FNE 06 et de l'association Capre à l'encontre des travaux d'extension de l'aéroport de Nice. Il est évident que la crise économique surmontée, la place de Nice dans le tourisme d'affaire et de congrès sera renforcée. Mais, est-ce raisonnable à l'heure où l'énergie devient rare et chère, où la pollution atmosphérique ne recule que très lentement, d'augmenter le trafic aérien ? Le FNE 06 a fait appel de la décision du Tribunal administratif. C'est un dossier sensible, sérieux qui aurait mérité une plus grande concertation avec l'appui d'avis scientifiques bien argumentés.

Le Conseil de Développement du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a exposé le 16 décembre une situation qui paraît ubuesque. Les communes de Seranon et Valderoure projettent ou développent des équipements photovoltaïques producteurs d'électricité solaire sur des emplacements forestiers. Or nous savons que la forêt et les arbres sont d'indispensables régulateurs du climat et de l'eau. Donc couper des arbres pour implanter au sol des panneaux photovoltaïques reste une aberration écologique.

Ceci rappelle deux propositions non satisfaites et non encore discutées de l'ANQAEV :

- Que tout nouvel immeuble soit construit en retrait et qu'il soit équipé d'un jardin devant la façade rue, comme pour les boulevards Foch, Joffre, Victor Hugo et Delfino à Nice.
- Que tous les bâtiments publics construits après 1948 soient équipés de panneaux photovoltaïques (pour exemple : rien que l'équipement de la cité administrative de la Préfecture et du Conseil Départemental produirait de quoi alimenter le chauffage et l'éclairage de la cité.).

En guise de conclusion, l'ANQAEV a toujours été indépendante et a maintenu sa liberté de parole. Mais nous pouvons remercier le Docteur Richard Chemla, Maître Philippe Soussi, Olivier Bettati, madame Pauline Hérouan pour leurs actions au sein de la municipalité et de la métropole ainsi que pour l'acceptation d'un dialogue critique mais constructif. Il en est de même pour les responsables de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Daniel Moatti, Président de l'ANQAEV - le 31 décembre 2022